Envoyé en préfecture le 18/10/2019

Reçu en préfecture le 18/10/2019

Affiché le

ID: 091-219102860-20191014-DEL_2019_0121-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 14 Octobre 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 14 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

<u>Étaient Présents</u>: 23

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIHI - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - C. RENKLICAY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés : 7

A. ZERKAL représenté par D. ATIG – A. QAROUACH représenté par M. AUBRY – Y. ITOUA représentée par S. LAATIRISS – G. BAGAVANE représenté par C. TAWAB KEBAY – T. DIAWARA représentée par Y. BOUKANTAR – S. RAKOUB représentée par F. OGBI – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents:

L. HERGAUX - C. M' PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

<u>Délibération N° DEL – 2019 - 0121</u>: « Adoption et signature d'une convention avec l'Éducation Nationale pour le financement du projet « petit déjeuner ».

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n ° 2018-1355 du 28 décembre 2018 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n ° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, ayant programmé les crédits nécessaires au financement de l'opération des petits déjeuners,

Vu la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, et en particulier son engagement N°2 visant à « garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants »,

Vu sa délibération n° 2019-0073 adoptée en séance du conseil municipal du 24 juin 2019, validant la candidature de la ville de Grigny au dispositif des Cités éducatives,

Considérant l'intérêt majeur lié à la promotion de la santé à l'école, au bien-être des élèves et à la nécessité de renforcer l'éducation à l'hygiène alimentaire dans un environnement qui favorise le climat de confiance,

Envoyé en préfecture le 18/10/2019 Reçu en préfecture le 18/10/2019

Affiché le

ID: 091-219102860-20191014-DEL_2019_0121-DE

DEL - 2019 - 0121

Considérant le bilan très favorable de la première expérimentation menée de distribution de petits déjeuners dans une école de la ville du 16/04/19 au 05/07/19, et l'intérêt de poursuivre le déploiement de cette action sur les autres écoles maternelles de la ville,

Vu le projet de convention à intervenir entre la Ville et l'Éducation nationale afin de convenir des termes du partenariat à mettre en œuvre afin de garantir le succès de cette opération,

Délibère et,

Approuve les termes de la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » avec le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse telle qu'annexée à la présente délibération, pour la période allant de la fin de l'année scolaire 2018/2019 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019 / 2020,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

Dit que les dépenses et les recettes de l'opération seront inscrites aux chapitres concernés du budget communal.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Philippe RIO

Vote_:

A l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

1 8 OCT, 2019

Transmis au contrôle de légalité le :

1 8 OCT, 2019